



# SUCCESSION ET VENTE INDIVISION

Par **solore**, le **30/08/2016** à **18:04**

bonjour je vs avais contacté il y a quelques mois suite au dc de mon frere , son appart est vendu , le notaire a reculé l acte de vente définitif au lundi 5 , dc sombre, manquait un papier de la banque de mon défunt frere ( homicide involontaire) mais il reste 80000 E de l emprunt de mon frere à solder et le notaire veut bloquer l argent de la vente à la caisse ds dépots en attendant le certificat médical du médecin légiste via le procureur , ma mere a envoyé un ar au procureur, cela va trainer , ma question : pourquoi le notaire ne ns verse pas l argent tt de suite en deduisant le solde restant soit 80000E et en payant l assurance du pret , quitte à voir plus tard , merci ( sommes 4 héritiers mere et 3 freres et soeurs ) cdt merci